



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 50

Votants : 63 (dont 13 procurations)

N° 52

OBJET :

CONTRAT
TERRITORIAL DES
AFFLUENTS DE
L'ALLIER

PHASE 2 :
2023 - 2025

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 14 décembre 2022

Publiée ou notifiée
le : 14 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme et M. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000, dite Directive-cadre sur l'eau,

Vu la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles « MAPTAM »,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 7 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi N°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la loi climat et résilience en date du 22 août 2021,

Vu les statuts de Vichy Communauté notamment la compétence obligatoire en termes de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse du 12 mars 2019, approuvant le projet de contrat territorial des Affluents de l'Allier,

Vu la délibération n°27 du Conseil Communautaire du 28 mars 2019 validant de contrat territorial des Affluents de l'Allier,

Vu la délibération du Conseil des Maires de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse du 16 mai 2019 validant la proposition de convention de prestation de services pour l'exercice commun de la compétence GEMAPI,

Vu la délibération N°2019-95 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne du 27 juin 2019 approuvant le contrat territorial des affluents de l'Allier,

Vu la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Lapalisse du 10 octobre 2019 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Vichy Communauté dans le cadre du programme d'actions du contrat territorial des affluents de l'Allier,

Vu la délibération N°5 du Bureau Communautaire du 24 octobre 2019 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Vichy Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse,

Vu la convention attributive de financement du FEDER Auvergne N° AV 0023917, pour un montant d'aide de 497 116 €, signée le 22 novembre 2019 et établie dans le cadre de l'opération « Contrat territorial des affluents de l'Allier » et prolongée jusqu'en juin 2023 par avenant du 30 novembre 2021,

Vu la signature du contrat territorial des affluents de l'Allier le 26 juillet 2019,

Vu le programme d'action défini pour la deuxième phase du contrat, annexé à la présente délibération,

Considérant les dispositifs existants pour soutenir les démarches de contrat de restauration des milieux aquatiques et notamment ceux mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du XIème programme,

Considérant que l'exercice de la compétence GEMAPI ainsi que l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du territoire (le Darot, le Gourcet, le Sichon, le Jolan, le Mourgon, le Sarmon, le Briandet, le Béron, le Servagnon) requiert la mise en œuvre des actions du CTMA des Affluents de l'Allier à partir de l'année 2019,

Considérant que le programme se compose de 5 volets dans lesquels sont inscrites les actions dont l'objectif est d'améliorer la qualité des milieux aquatiques,

Considérant que le montant prévisionnel global du programme d'actions s'élève à 4 605 000 € sur 6 ans selon deux périodes de 3 ans (voir tableau ci-après) et que le montant estimé pour la deuxième période est de 3 700 200 €,

Propose au Conseil Communautaire :

- de valider le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des financements prévus et de l'engagement de tous les partenaires, techniques et financiers et de la validation des différentes maîtrises d'ouvrage,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à procéder à la mise au point finale du CTMA des Affluents de l'Allier, dans le cadre budgétaire fixé par la présente délibération,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le CTMA des Affluents de l'Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve cette disposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mercredi 14 décembre 2022
09:42:38

Enjeux	Objectifs général	Objectifs opérationnels	Code action	Nom action	Sous action	Montant prévisionnel CT 2	Année 2023	Année 2024	Année 2025	MO	FONCT/INV EST	GEMAPI (oui/non)	AELB		FEDER-co financeur	CD03	MO			
													50%	2 000 €			30%	1 200 €	20%	800 €
			C32-11	Coûts travaux CCPL Animation/études et des études	4 000 €	4 000 €				CCPL	INVEST	OUI	50%	2 000 €	30%	1 200 €		20%	800 €	CCPL
			C32-15	Diagnostic de l'impact du plan d'eau sur le Jacqueline et mise en conformité (FDPMA 03)	Etude A VP/ Travaux	40 000 €	10 000 €	30 000 €		FDPMA 03	INVEST		50%	20 000 €	30%			50%	20 000 €	FDPMA 03
			C32-16	Mettre en œuvre les cours d'eau et aménager des abreuvoirs	Etudes des solutions de mise en conformité / DLE Travaux de mise en conformité des plans d'eau	490 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	CAVC	INVEST	OUI	50%	22 500 €				50%	22 500 €	CAVC
			C41-1	Protéger les populations d'écrues à portes blanches (FDPMA 03)	Lutter contre le piédonnement et la dégradation des habitats à APP (Ruisseau des Mts)	25 000 €	25 000 €			FDPMA 03	INVEST		50%	12 500 €	-	7 500 €	30%	20%	5 000 €	FDPMA 03
			D11-1	Réalisation d'un inventaire porté par l'EPT dans le cadre du SAGE Allier Aval	Animation générale Suivi des comités du SAGE Allier Aval						FONCT									
			D12-1	Compléter l'inventaire des zones humides sur les territoires prioritaires	Etude "inventaire et caractérisation des zones humides" CAVC Coût travaux CAVC	95 000 €	10 000 €	20 000 €	10 000 €	CAVC	INVEST	OUI	50%	20 000 €				50%	20 000 €	CAVC
D - La préservation des zones humides	D1 - Connaître et préserver les fonctionnalités des zones humides	D12 - Améliorer la connaissance et la prise en compte des zones humides	D12-1	Améliorer la connaissance et la prise en compte des zones humides	Etude "inventaire et caractérisation des zones humides" CCPL Animation générale	15 000 €	15 000 €			CCPL	INVEST	OUI	50%	7 500 €	30%	4 500 €		20%	3 000 €	CCPL
			D13-1	Développer et mettre en œuvre des mesures et pratiques de gestion sur les zones humides prioritaires	Elaboration de plan de gestion Mettre en œuvre les plans de gestion	30 000 €	30 000 €			CAVC	INVEST	OUI	50%	15 000 €				50%	15 000 €	CAVC
			E11-1	Organiser les moyens humains de la cellule d'animation du CT	Acquisition foncière - CAVC Animation/conduite et suivi des études Réunions d'équipe / suivi administratif ETP Animatrice CTMA* ETP Technicien de rivière* ETP - Continueur écolabique*	1 65 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	CAVC	FONCT	NON	50%	82 500 €	10%	16 500 €		40%	66 000 €	CAVC
						174 000 €	58 000 €	58 000 €	58 000 €	CAVC	FONCT	NON	50%	87 000 €	10%	17 400 €		40%	69 600 €	CAVC
						1 44 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	CAVC	FONCT	NON	50%	72 000 €	10%	14 400 €		40%	57 600 €	CAVC

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Code action	Nom action	Sous action	Montant prévisionnel CT 2	Année 2023	Année 2024	Année 2025	MO	FONCT/INV EST	GEMAPI (oui/non)	AELB	FEDER - co financeur	CD03	MO	
E1 - Mettre en œuvre, coordonner et suivre le contrat territorial		E11-2	Elaboration de la DIG	Enquête publique, Publicité etc Animation	Elaboration du tableau de bord et suivi - cellule animation					CAVC	INVEST	NON					
		E12 - Suivre et évaluer le contrat	E12-1	Suivre et évaluer le contrat	Elaboration du tableau de bord et suivi et bilan mi-parcours	Etudes bilan, évaluation en fin de contrat	80 000 €			80 000 €	CAVC	FONCT	NON	56 000 €	30%		CAVC
E - L'animation du Contrat	E2 - Améliorer la perception, l'appropriation et la prise en compte des cours d'eau et des milieux aquatiques	E21 - Communiquer/sensibiliser sur les cours d'eau, les zones humides	E21-1	Communiquer / informer sur le CTMA et ses enjeux	Animation de réunion, rédaction de support	70 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €	CAVC	FONCT	NON	35 000 €	13%		26 000 €	
		E22 - Faciliter la prise en compte des cours d'eau et des zones humides	E21-2	Sensibiliser et accompagner les riverains et acteurs du territoire vers les bonnes pratiques	Elaboration de support thématique et du guide riverain	Diffusion de support	15 000 €	1 000 €			CAVC	INVEST	NON	7 500 €	30%		3 000 €
	E3 - Participer aux autres dispositifs en cours sur le territoire (Natura 2000, CTMA Val d'Allier, ENS...)	E31 - Accompagner et s'informer sur les programmes en cours sur le territoire en lien avec les milieux aquatiques	E31-1	Suivre et participer aux réunions sur le territoire	Animation générale du CTMA des affluents	1 000 €				CCPL	INVEST	NON	500 €	30%		200 €	

* Les montants indiqués correspondent uniquement aux salaires chargés des postes avec le forfait AELB

Montant prévisionnel CT 2	2023	2024	2025
3 700 200 €	1 355 800 €	1 377 600 €	966 800 €

TOTAL FINANCEUR S	AELB	FEDER	CD03
	1 928 800 €	265 800 €	136 770 €

Répartition des dépenses par maîtrise d'ouvrage - CT 2

Delta total Investissement	2023	2024	2025

Dépenses réelles Pour mémoire

Delta total Fonctionnement	2023	2024	2025
CAVC			
CCPL			
FDPPMA 03			
CCIDM			

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 52 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2022 - CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE L'ALLIER - PHASE 2
2023-2025

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_52

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_52-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de compétences par thèmes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 52.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_52-DE-1-
1_1.pdf)